



COMMUNIQUE DE L'ECOLE DE SANTE PUBLIQUE DE L'UNIVERSITE DE KINSHASA

A L'INTENTION DES BOURSIERS REDISSE DES ANNEES ACADEMIQUES 20-21, 21-22 et 22-23
(TOUTES LES FILIERES cad SANTE COMMUNAUTAIRE, SANTE ENVIRONNEMENT et FETP)

L'Ecole de Santé Publique de l'Université de Kinshasa (ESP-Kin) informe les apprenants ayant bénéficié du financement REDISSE IV/Banque Mondiale que l'effectivité de ce financement pour toute activité académique s'arrête au **30 Juin 2024**.

De ce fait, elle invite TOUS les apprenants ayant encore des litiges académiques de se mettre en ordre avant la date butoir d'arrêt du financement selon les modalités suivantes :

Année académique 2020-2021 : Seuls les frais de soutenance sont pris en charge jusqu'au 30/06/24

- SACO: Tous les boursiers doivent défendre à la session de Juin 2024 (+ 01 Article accepté/publié)
- ENSA :Tous les boursiers doivent défendre à la session de Juin 2024 (+ 01 Article accepté/publié)

Année académique 2021-2022 : Seuls les frais de soutenance sont pris en charge jusqu'au 30/06/24

- SACO: Tous les boursiers doivent défendre à la session de Juin 2024 (+ 01 Article accepté/publié)
- ENSA :Tous les boursiers doivent défendre à la session de Juin 2024 (+ 01 Article accepté/publié)
- FETP 20-21-22 : Tous les boursiers doivent défendre à la session de Juin 2024 (+ 01 Article accepté/publié)

Année académique 2022-2023 :

- SACO: Tous les boursiers doivent défendre à la session de Juin 2024 (+ 01 Article accepté/publié)
- ENSA Tous les boursiers doivent défendre à la session de Juin 2024 (+ 01 Article accepté/publié)
- FETP (21-22-23) : La décision concernant cette filière sera communiquée ultérieurement

AUCUN avantage/service lié à la bourse ne sera plus financée après le 30 Juin 2024.
Tout apprenant ayant encore des litiges académiques à cette date prendra en charge à ses frais personnels le reste de sa formation.

FAIT A KINSHASA, LE 31 JANVIER 2024

Prof Dr Désiré Mashinda Kulumba

Directeur de l'ESP Kinshasa

